

pour faire avorter ces criminelles tentatives ; des arrestations furent faites. Des fonctionnaires, *alors ardemment révolutionnaires*, voulaient que les personnes arrêtées fussent traduites devant des commissions militaires ; M. Pons s'y opposa ; il s'y opposa par la raison que le pouvoir impérial allait cesser, car l'on avait traité avec l'armée ennemie, et il ne fallait pas fournir d'aliments aux passions réactionnaires qui, dans quelques jours, exerceraient leur vengeance dans la ville de Lyon. Notre digne magistrat fut certainement bien inspiré : la réaction fut cruelle, bien qu'elle n'eût pas un coup d'épingle à reprocher aux patriotes des Cent-Jours ; elle eût été atroce, si on lui avait donné prise par des exécutions.

Vers ce même temps, il y eut une espèce de conspiration militaire pour ôter le commandement de l'armée des Alpes au maréchal Suchet. L'auteur de ce petit complot n'était pas de force à remplacer un général en chef. Personne d'ailleurs n'avait ce droit. On s'était imaginé que M. Pons pourrait être le principal instrument d'une coupable absurdité, à laquelle on essayait en vain de donner un air de patriotisme. On se trompa, et dès la première confidence, M. Pons se prononça de manière que les machinateurs renoncèrent à leur ridicule et dangereux projet.

Un fait qui n'a été connu que d'un petit nombre de nos concitoyens, c'est que pendant que tout ceci avait lieu, Murat avait cru pouvoir se réfugier à Lyon. Un de ses agents fut chargé de demander à M. Pons comment il recevrait le prince déchu ; M. Pons répondit que, comme magistrat, il le recevrait selon que le gouvernement lui ordonnerait de le faire, mais que, citoyen français, il le considérerait comme rénégat, et qu'il n'oublierait jamais le mal qu'il avait fait à la patrie. Cette réponse détermina le roi de Naples à s'éloigner immédiatement, et il avait déjà quitté la maison qu'on lui avait préparée dans l'un de nos faubourgs quand M. Pons s'y présenta.

Cependant Lyon était occupé par l'ennemi : les Autrichiens